



Catalogue Formation Continue 2025

Version 1 – Octobre 2024

N° de SIRET : 26420027000215
Code NAF : 8542Z

Sommaire

- I. Initiation au tutorat de stage des étudiants infirmiers
- II. Initiation au tutorat de stage des élèves aides-soignants
- III. Actualisation des connaissances professionnelles aides-soignantes
- IV. Accompagnement à la sélection aide-soignante

Accessibilité de la formation

- Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- Pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés dans les apprentissages, merci de nous contacter en amont de la formation afin de faire un point sur vos besoins pour suivre la formation.

Les formations dispensées ne sont pas diplômantes. Elles permettent de s'initier au thème concerné et/ou de se remettre à niveau et conduisent à une attestation de suivi.

INITIATION AU TUTORAT DE STAGE DES ETUDIANTS INFIRMIERS

PUBLIC VISÉ

- ✚ Les professionnels issus de la filière infirmière amenés à exercer un rôle de tuteur auprès d'étudiants en formation infirmière
- ✚ Groupe de 15 personnes au maximum
- ✚ Une expérience professionnelle de 2 années d'exercice professionnel infirmier

PRÉREQUIS

- ✚ Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

- ✚ 3 journées réparties en 2 sessions, 2 jours consécutifs et une troisième journée à distance

PROGRAMME

Jour 1

- ✚ Maîtriser les fondamentaux de la formation clinique infirmière et appréhender ses logiques

Jour 2

- ✚ S'approprier les référentiels d'activités et de compétences pour mobiliser les outils de suivi du parcours de formation : le portfolio

Jour 3

- ✚ Analyser les expériences de tutorat et stabiliser les acquisitions

MÉTHODES ET MOYENS

- ✚ Méthodes pédagogiques interactives : Expressions individuelles et échanges collégiaux, élaboration de carets mentales
- ✚ Apports théoriques
- ✚ Power points commentés
- ✚ Supports audio visuels

INTERVENANTS

- ✚ Formateurs permanents à l'institut

ÉVALUATION

- ✚ Questionnaire de connaissances en début de formation et en fin de formation
- ✚ Questionnaire de satisfaction individuel renseigné par les stagiaires en fin de formation

CALENDRIER 2025

- ✚ 3, 4 mars et 26 mai 2025
- ✚ 29, 30 septembre et 24 novembre 2025

LIEU DE LA FORMATION

- ✚ Dans les locaux de l'institut, 35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

- ✚ Tarif : 600 euros / participant
- ✚ Tarif de groupe : pour un seul établissement, nous consulter

FINALITÉ

- ✚ Approfondir les connaissances des professionnels en charge de l'encadrement des étudiants infirmiers pour améliorer la qualité de leur encadrement en stage

OBJECTIFS

1. Identifier et s'approprier les éléments essentiels du référentiel de formation
2. Clarifier la place des stages cliniques dans la formation
3. Identifier le rôle et les missions de tous les acteurs de la formation
4. Clarifier le rôle de tuteur dans l'encadrement : missions, postures et positionnement
5. Renforcer les connaissances sur la pédagogie adulte et les processus d'apprentissages
6. Accompagner le processus de professionnalisation de l'étudiant
7. Repérer l'articulation entre activités et compétences
8. Mobiliser et coordonner les outils du suivi du parcours de formation entre chaque acteur
9. S'approprier l'évaluation dans une logique d'acquisition de compétences
10. Analyser les expériences de tutorat et envisager des perspectives d'amélioration

INITIATION AU TUTORAT DE STAGE DES ELEVES AIDES-SOIGNANTS

PUBLIC VISÉ

- ✚ Les aides-soignants du secteur public ou privé participant à l'encadrement des élèves aides-soignants ainsi que des étudiants infirmiers en collaboration avec les tuteurs infirmiers
- ✚ Groupe de 15 personnes au maximum
- ✚ Une expérience professionnelle de 2 années d'exercice professionnel aide-soignant

PRÉREQUIS

- ✚ Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

- ✚ 3 journées réparties en 2 sessions, 2 jours consécutifs et une troisième journée à distance

PROGRAMME

- ✚ Les grands principes du référentiel de formation aide-soignante selon l'arrêté du 22 octobre 2005 ainsi que le référentiel de formation infirmière selon l'arrêté du 31 juillet 2009
- ✚ La place des stages dans la formation aide-soignante
- ✚ Le rôle et les missions des différents acteurs de la formation
- ✚ Le concept de compétences, le lien entre compétences et activités
- ✚ Les situations apprenantes : définition et identification
- ✚ L'évaluation des compétences acquises en stage

MÉTHODES ET MOYENS

- ✚ Méthodes pédagogiques interactives : Expressions individuelles et échanges collégiaux, élaboration de cartes mentales
- ✚ Apports théoriques
- ✚ Power points

INTERVENANTS

- ✚ Formateurs permanents à l'institut

ÉVALUATION

- ✚ Questionnaire de connaissances en début de formation et en fin de formation

- ✚ Questionnaire de satisfaction individuel renseigné par les stagiaires en fin de formation

CALENDRIER 2025

- ✚ 24, 25 février et 12 mai 2025
- ✚ 13, 14 octobre et le 27 novembre 2025

LIEU DE LA FORMATION

- ✚ Dans les locaux de l'institut, 35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

- ✚ Tarif : 600 euros / participant
- ✚ Tarif de groupe : pour un seul établissement, nous consulter

FINALITÉ

- ✚ Approfondir les connaissances des professionnels en charge de l'encadrement des élèves aides-soignants pour améliorer la qualité de leur encadrement en stage

OBJECTIFS

1. Identifier et s'approprier les éléments essentiels du référentiel de formation aide-soignante ainsi que du référentiel de formation infirmière
2. Clarifier la place des stages cliniques dans la formation
3. Identifier le rôle et les missions de tous les acteurs de la formation
4. Clarifier le rôle de tuteur dans l'encadrement : missions, postures et positionnement
5. Développer des compétences pédagogiques en matière d'accompagnement des élèves aides-soignants
6. Repérer l'articulation entre activités et compétences
7. Identifier les situations apprenantes du service en lien avec les compétences
8. S'approprier l'évaluation dans une logique d'acquisition de compétences
9. Analyser sa pratique de tuteur à partir de situations vécues

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES AIDES-SOIGNANTES

PUBLIC VISÉ

- ✚ Titulaires d'un diplôme d'Etat d'Aide-soignant obtenu antérieurement à 2021
- ✚ Toute personne titulaire d'un DEAS nécessitant une réactualisation de ses connaissances professionnelles
- ✚ Groupe de 12 à 14 personnes

PRÉREQUIS

- ✚ Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

- ✚ 3 journées réparties en 2 sessions, 2 jours consécutifs et une troisième journée à distance

MÉTHODES ET MOYENS

- ✚ Apports théoriques et pratiques
- ✚ Echanges collégiaux
- ✚ Analyses de pratiques professionnelles

PROGRAMME

- ✚ Les grands principes de l'évolution du référentiel de formation aide-soignante selon l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
- ✚ La gestion des risques
- ✚ L'accompagnement des élèves en formation et l'évaluation des compétences en stage

ÉVALUATION

- ✚ Questionnaire de connaissances en début de formation et en fin de formation
- ✚ Questionnaire de satisfaction renseigné par les stagiaires en fin de formation

INTERVENANTS

- ✚ Formateurs permanents de l'institut

CALENDRIER 2025

- ✚ 10, 11 février et 11 mars 2025
- ✚ 16, 17 octobre et 17 novembre 2025
- ✚ D'autres sessions peuvent être réalisées sur demande des employeurs (sous réserve d'un nombre minimum de participants)

LIEU DE LA FORMATION

- ✚ Dans les locaux de l'IFSI, 35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

- ✚ Tarif : 600 euros / participant
- ✚ Tarif de groupe : pour un seul établissement, nous consulter

FINALITÉ

- ✚ Actualiser et approfondir les connaissances aides-soignantes théoriques et cliniques

OBJECTIFS

1. S'approprier le référentiel d'activités et de compétences du programme AS de 2021
2. Actualiser les connaissances et les pratiques en lien avec les nouveaux actes de soins réalisables par les aides-soignants
3. Approfondir la notion de risque : repérage des situations à risque et actions de prévention ainsi que leur évaluation
4. Coopérer au sein d'une équipe pluri professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques
5. Accompagner des personnes en formation : accueil, évaluation des acquis et validation des compétences

ACCOMPAGNEMENT A LA SELECTION AIDE-SOIGNANTE

PUBLIC VISÉ

- ✚ Les élèves qui souhaitent poursuivre des études paramédicales aides-soignantes
- ✚ Les professionnels qui souhaitent se réorienter vers le métier d'aide-soignant

PRÉREQUIS

- ✚ Pas de prérequis

DURÉE DE LA FORMATION

- ✚ 2 demi-journées les mercredis après-midi

PROGRAMME

- ✚ La lettre de motivation
- ✚ Le projet et son argumentation
- ✚ Les activités / les centres d'intérêt
- ✚ L'entretien

ÉVALUATION

- ✚ Questions/réponses
- ✚ Présentation du projet personnel, échanges et débriefing
- ✚ Questionnaire de satisfaction renseigné par les stagiaires en fin de formation

MÉTHODES ET MOYENS

- ✚ Apports théoriques
- ✚ Partages d'expériences
- ✚ Simulation à l'entretien

INTERVENANTS

- ✚ Formateurs permanents à l'institut

CALENDRIER 2025

- ✚ 9 avril 2025
- ✚ 30 Avril 2025

LIEU DE LA FORMATION

- ✚ Dans les locaux de l'institut, 35 Bis rue Albert Thomas 42300 ROANNE

COUT DE LA FORMATION

- ✚ 150 € par personne (2 demi-journées non dissociables)

FINALITÉ

- ✚ Accompagner le candidat dans la valorisation de son dossier
- ✚ S'exercer à un entretien de sélection

OBJECTIFS

1. Présentation du métier d'aide-soignant et des attendus de la formation
2. Accompagnement dans l'explicitation et l'analyse d'une situation professionnelle ou personnelle vécue/projet professionnel
3. Préparation à l'entretien oral

DEMANDE DE FORMATION FORMATION 2025 POUR LES PARTICULIERS

Veillez remplir un bon de commande par formation choisie et le retourner à
[raphaela.mastroviti@ch-roanne.fr]

Identification du bénéficiaire de la formation (nom, prénom, adresse complète, téléphone)
.....
Action de formation continue choisie
.....
Date choisie
.....

Pour les personnes en situation de handicap ou rencontrant des difficultés dans les apprentissages, merci de nous préciser vos besoins afin de nous assurer qu'il n'y a aucun empêchement à adapter la formation :

.....

.....

.....

.....

Réservé au bénéficiaire de la formation	Réservé à l'IFSI
A, le :	A Roanne, le :
Signature	Signature

DEMANDE DE FORMATION

FORMATION 2025 POUR LES PROFESSIONNELS

Veillez remplir un bon de commande par formation choisie et le retourner à [raphaela.mastroviti@ch-roanne.fr]

Identification du demandeur (nom, SIRET et coordonnées postales établissement)
.....
.....
.....
Action de formation continue choisie
.....
.....
.....
Date choisie
.....
.....
.....

Nombre d'agents	Coût unitaire de la formation	Montant total à facturer

L'établissement demandeur s'engage à transmettre à l'institut en amont de la formation, soit 15 jours avant la date de début de celle-ci, les besoins éventuels des participants qu'il a inscrits au regard de leur situation de handicap ou le cas échéant, au regard des difficultés rencontrées dans les apprentissages.

Il s'agit pour l'institut de formations de veiller à ce qu'aucun empêchement à adapter la formation n'entrave le bon déroulement de celle-ci et d'assurer une même qualité de formation pour chacun.

Réservé au bénéficiaire de la formation	Réservé à l'IFSI
A, le :	A Roanne, le :
Signature	Signature

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Objet et champ contractuel

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les CGV) s'appliquent aux actions de formation dispensées par l'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne.
L'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Définitions

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation de formation ;
- Apprenant : personne physique qui bénéficie de la formation ;
- Formation continue : formation dont le contenu est décrit dans notre catalogue de formation et réalisée dans nos locaux ;
- Formation diplômante : formation diplômante associant ou non des stages.

Prise en compte des inscriptions

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention de formation, signée et tamponnée par l'entreprise.

Pour les personnes physiques : l'inscription n'est validée qu'à réception du contrat de formation signé.

Responsabilité

Toute validation d'inscription vaut acceptation des CGV en vigueur au moment de la signature du contrat/convention et respect par l'apprenant du règlement intérieur dédié à l'action de formation suivie.

Prix – modalités de facturation et de paiement

Les prix, indiqués sur le contrat/convention, sont nets de taxes, l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne n'étant pas assujéti à la TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code général des impôts.
Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le contrat de formation/convention.

Prise en charge par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers, il appartient au client/apprenant :

- De faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- D'indiquer explicitement sur le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et adresse.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Convocation et attestation de suivi

Une convocation individuelle indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client/apprenant avant le début de la formation si ce dernier a communiqué à l'institut les noms des participants suffisamment en amont soit 15 jours au minimum.
L'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne ne peut être tenu responsable de la non-réception de celui-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence de l'apprenant à la formation.
Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est remise à l'apprenant et/ou au client à la fin de la formation.

Désistement – interruption – absences – annulation – report

Tout désistement doit être notifié par écrit au plus tard un mois avant la date de démarrage de la prestation, celui-ci n'entraînera aucune facturation.

En cas de désistement entre un mois avant la date de démarrage et le démarrage de la formation, 50% du coût de la prestation sera facturé (sauf dans le cadre des contrats souscrits par des personnes physiques dont les modalités figurent dans le contrat précité).

En cas de cessation anticipée de la formation par l'établissement pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat/convention est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue dans la convention de formation ou contrat.

L'institut de formations du Centre Hospitalier de Roanne se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, le bénéficiaire sera informé par mail et aucune indemnité n'est due au bénéficiaire du fait de l'annulation ou du report de la session.

Propriété intellectuelle

L'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, qu'elle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...) utilisés par l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne. Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisé.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la prestation.

Informatique et libertés

Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles, le client/l'apprenant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui le concernent qu'il peut exercer en s'adressant à la direction. Il peut également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le responsable du traitement informatique de vos données est le Directeur général du Centre Hospitalier de Roanne et par délégation la direction de l'institut. Le délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au travers du lien : <http://www.ghlloire.fr/rgpd> ou à l'adresse mail : rgpd-dpd@chu-st-etienne.fr.

Droit applicable – tribunaux compétents

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Roanne à l'occasion de l'exécution de la prestation, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent.



35 Bis Rue Albert Thomas
42300 ROANNE

04 77 23 79 80
ifsi.accueil@ch-roanne.fr
www.ch-roanne.fr/ifsi

INSTITUT DE FORMATIONS

ch
roanne